



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 21 septembre 2020

Membres Présents : 61

MMES AUVRAY Chantal, BARDON Annick, BERTHELOT Christine, BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, DAUVILLIERS Delmira, DOUELLE Nadine, HERBLOT Marie-Claude, IMBAULT Sabrina, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, MONTIGNY Véronique, PAILLOUX Patricia, PILLAVOINE Aude, PRUNET Delphine, RAGOBERT Catherine, RIVAULT Corinne.

MM. BACHELET Raynald, BARJONET Thierry, BERTHELOT Michel, BESNARD Jean, BONNIEZ Christophe, BOURGEOIS Martial, BRECHEMIER José, BRETONNET Jean-Luc, BRICHARD Gérard, BRUNEAU James, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CHAMBRIN Michel, CHANCLUD Dominique, CHENE Pascal, CHENU Matthieu, CHOFFY Patrick, CIRET Anthony, CITRON Olivier, COLMAN Philippe, COULON Jean-Marc, DUFOUR Christian, DUJARDIN Jean-Louis, DUVERGER Thibaud, EUVRARD Didier, GAURAT Hervé, GIRARD Jean-Paul, GUERINET Patrick, HERVE Olivier, HUBEAU Alain, LEOTARD Alexandre, LOUBIE Jean-Paul, MANGEANT Jean-Claude, MONCEAU Didier, PERON Francis, PETIOT Pierre, PICAULT Antoine, POINCLOUX Daniel, RIVIERE William, ROUSSEAU Pierre, RUBICONDO Yves, SPIQUEL Sylvain, TRANSON Marc, VICECONTI Pierre, VILLARD André

Pouvoirs :

M. Christian BARRIER donne pouvoir à M. Michel BERTHELOT,
M. Michel MASSON donne pouvoir à Mme Delmira DAUVILLIERS,
M. Thierry STROMBONI donne pouvoir à Mme Monique BEVIERE.

Secrétaire de séance : M. Martial BOURGEOIS.

Rappel de l'ordre du jour :

- Élection à la Présidence
- Détermination de la composition du Bureau
- Élection des membres du Bureau
- Election à la 1ère Vice-présidence
- Election à la 2ème Vice-présidence
- Election à la 3ème Vice-présidence
- Election aux postes de Secrétaire, Secrétaire adjoint, Trésorier et Trésorier adjoint
- Lecture de la Charte de l'élu local
- Création de commissions thématiques
- Délégation de pouvoirs au Bureau et au(à la) Président(e).

Mme CHARVIN, Maire de Dadonville, accueille les membres du Comité syndical et leur souhaite la bienvenue.

Mme BEVIERE souhaite à son tour la bienvenue aux élus et remercie Mme CHARVIN de la mise à disposition de la salle des Fêtes de Dadonville pour cette réunion.

La Présidente sortante rappelle que, s'agissant de l'installation du PETR à la suite des récentes élections municipales, elle ne présidera la réunion que pour le premier point inscrit à l'ordre du jour, et cèdera ensuite la place pour le second point, l'élection à la présidence du PETR.

M. BOURGEOIS est désigné secrétaire de séance.

La Présidente sortante procède à l'appel nominal, par ordre alphabétique des trois Communautés de communes membres du PETR, en commençant par la CC Plaine du Nord Loiret, la CC du Pithiverais et enfin la CC Pithiverais Gâtinais, puis donne lecture des pouvoirs reçus, indique les membres suppléants représentant les absents excusés, et passe au premier point à l'ordre du jour.

Compte rendu du Comité syndical du 13 février 2020

Mme BEVIERE rappelle que le Comité syndical du 13 février 2020 concernait principalement les éléments budgétaires.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Pour le point suivant, M. BESNARD, doyen d'âge, prend la présidence du Comité syndical.

Election à la présidence

M. BESNARD indique que seule Mme BEVIERE, Présidente sortante, a fait acte de candidature à la présidence du PETR. Mme BEVIERE prend la parole et explique les raisons pour lesquelles elle souhaite poursuivre sa mission au sein du PETR. M. BESNARD demande ensuite si un·e autre candidat·e souhaite se manifester. N'en relevant pas, il est procédé à la désignation de deux scrutateurs, en l'occurrence M. James BRUNEAU et M. Maxime BUIZARD-BLONDEAU. M. BESNARD donne lecture des dispositions légales du CGCT régissant les élections. Il indique que seul ce scrutin se fera à bulletin secret. Les délibérations suivantes seront effectuées via un dispositif de vote électronique, compte tenu de la situation sanitaire liée à la COVID 19. Cela répond néanmoins aux conditions réglementaires.

Résultats de l'élection à l'issue du 1^{er} tour.

Nombre de délégués	65
Nombre de votants	64
Bulletins blancs	6
Bulletins nuls	0
Bulletins exprimés	58
Majorité absolue	30

Nombre de voix obtenue par M. Thierry BARJONET : 1

Nombre de voix obtenues par Mme Monique BÉVIÈRE : 57

Madame Monique BÉVIÈRE est élue à la majorité absolue, au 1^{er} tour, Présidente du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Mme BEVIERE salue M. BESNARD pour avoir assuré la Présidence et remercie les élus de leur confiance. Elle les assure une nouvelle fois de son engagement pour le territoire, et indique poursuivre son action dans la même voie que précédemment.

Avant de procéder aux votes électroniques, un test est opéré avec le système mis à disposition des élus. Après validation de son bon fonctionnement, l'ordre du jour est poursuivi.

Détermination de la composition du Bureau

Mme BEVIERE donne lecture de l'article 5 des Statuts du PETR, précisant la composition du Bureau.

Le Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est composé de 18 délégués. Le(la) Président(e) et les 17 autres membres sont élu(e)s par les membres du Comité Syndical au scrutin secret parmi lesquels sont élu(e)s 3 Vice-Président(e)s, 1 secrétaire, 1 secrétaire adjoint(e), 1 trésorier(ière), 1 trésorier(ière) adjoint(e). Chaque Communauté de communes est représentée par 2 délégué(e)s auquel(le)s s'ajoutent 1 délégué(e) par tranche de 7 000 habitants (à l'arrondi supérieur).

La représentation des EPCI au sein du Bureau est fixée ainsi qu'il suit :

Communautés de communes (EPCI)	Nombre de membres (2 tit/EPCI + 1 tit/7000 hab)
CC PITHIVERAIS GATINAIS	6
CC DU PITHIVERAIS	7
CC PLAINE DU NORD LOIRET	4
Total	17

Il est procédé au vote électronique.

Nombre de votants : 64

Nombre de suffrages exprimés : 64

Pour : 61

Contre : 1

Abstentions : 2

La délibération est adoptée à l'unanimité moins 1 voix.

Election des membres du Bureau

Mme BEVIERE indique avoir reçu, pour la CC du Pithiverais, 7 candidatures pour 7 postes à pourvoir, pour la CC Pithiverais Gâtinais, 7 candidatures pour 6 postes à pourvoir et pour la CC Plaine du Nord Loiret, 4 candidatures pour 4 postes à pourvoir. Les noms des délégués ayant fait acte de candidature au Bureau du PETR sont donnés, par Communautés de communes.

CC DU PITHIVERAIS :

M. Thierry BARJONET

M. James BRUNEAU

Mme Evelyne CHARVIN

M. Patrick GUERINET, 1er Vice-Président sortant

Mme Marie-Claire LEVEQUE

Mme Patricia PAILLOUX

M. Antoine PICAULT

CC PITHIVERAIS GATINAIS :

M. Michel BERTHELOT

M. CIRET Anthony

M. Jean-Marc COULON

Mme Delmira DAUVILLIERS

M. Didier EUVRARD

M. Hervé GAURAT

Mme Véronique LEVY

CC PLAINE NORD LOIRET :

M. Martial BOURGEOIS,

M. Jean-Louis BRISSON

M. Daniel POINCLOUX

M. Pierre ROUSSEAU, 2ème Vice-Président sortant

Le vote électronique oblige à procéder au vote pour chaque candidat.

Suite au vote électronique, les résultats sont les suivants :

CC DU PITHIVERAIS :			
Nombre de voix obtenues par Monsieur Thierry BARJONET :	35	Votants :	60
Nombre de voix obtenues par Madame Annick BARDON :	4	Votes blancs :	18
Nombre de voix obtenues par Madame Chantal AUVRAY :	2	Suffrages exprimés :	42
Nombre de voix obtenue par Monsieur Jean-Louis DUJARDIN :	1	Majorité absolue :	22
Nombre de voix obtenues par Monsieur James BRUNEAU :	51	Votants :	62
Nombre de voix obtenues par Madame Chantal AUVRAY :	4	Votes blancs :	3
Nombre de voix obtenues par Madame Annick BARDON :	2	Suffrages exprimés :	59
Nombre de voix obtenue par Monsieur Maxime BUIZARD-BLONDEAU :	1	Majorité absolue :	30
Nombre de voix obtenue par Madame Christine BERTHELOT :	1		
Nombre de voix obtenues par Madame Evelyne CHARVIN :	48	Votants :	62
Nombre de voix obtenues par Madame Chantal AUVRAY :	4	Votes blancs :	6
Nombre de voix obtenue par Monsieur Maxime BUIZARD-BLONDEAU :	1	Suffrages exprimés :	56
Nombre de voix obtenue par Monsieur Alain HUBEAU :	1	Majorité absolue :	28
Nombre de voix obtenue par Monsieur Antoine PICAULT :	1		
Nombre de voix obtenue par Madame Monique BEVIERE :	1		

Nombre de voix obtenues par Monsieur Patrick GUERINET, 1 ^{er} Vice-Président sortant :	46	Votants :	63
		Votes blancs :	8
Nombre de voix obtenues par Madame Chantal AUVRAY :	4	Suffrages exprimés :	55
Nombre de voix obtenues par Monsieur Maxime BUIZARD-BLONDEAU :	2	Majorité absolue :	28
Nombre de voix obtenue par Madame Nadine DOUELLE :	1		
Nombre de voix obtenue par Madame Christine BERTHELOT :	1		
Nombre de voix obtenue par Monsieur Pierre VICECONTI :	1		
Nombre de voix obtenues par Madame Marie-Claire LEVEQUE :	46	Votants :	63
Nombre de voix obtenues par Madame Chantal AUVRAY :	4	Votes blancs :	8
Nombre de voix obtenues par Monsieur Maxime BUIZARD-BLONDEAU :	3	Suffrages exprimés :	55
Nombre de voix obtenue par Madame Annick BARDON :	1	Majorité absolue	28
Nombre de voix obtenue par Madame Michel BERTHELOT :	1		
Nombre de voix obtenues par Madame Patricia PAILLOUX :	50	Votants :	63
Nombre de voix obtenues par Madame Chantal AUVRAY :	4	Votes blancs :	5
Nombre de voix obtenues par Monsieur Maxime BUIZARD-BLONDEAU :	4	Suffrages exprimés :	58
		Majorité absolue	30
Nombre de voix obtenues Monsieur Antoine PICAULT :	41	Votants :	61
Nombre de voix obtenues Monsieur Maxime BUIZARD-BLONDEAU :	5	Votes blancs :	6
Nombre de voix obtenues par Madame Chantal AUVRAY :	4	Suffrages exprimés :	55
Nombre de voix obtenues par Monsieur Michel BERTHELOT :	2	Majorité absolue	28
Nombre de voix obtenue par Monsieur Jean-Paul LOUBIE :	1		
Nombre de voix obtenue par Madame Patricia PAILLOUX :	1		
Nombre de voix obtenue par Madame Christine BERTHELOT :	1		
CC PITHIVERAIS GATINAIS :			
Nombre de voix obtenues par Monsieur Michel BERTHELOT :	47	Votants :	61
Nombre de voix obtenues par Madame Chantal AUVRAY :	3	Votes blancs :	7
Nombre de voix obtenue par Monsieur Gérard BRICHARD :	1	Suffrages exprimés :	54
Nombre de voix obtenue par Monsieur Didier EUVRARD :	1	Majorité absolue	28
Nombre de voix obtenue par Monsieur Thierry STROMBONI :	1		
Nombre de voix obtenue par Monsieur Pierre VICECONTI :	1		
Nombre de voix obtenues par Monsieur Anthony CIRET :	43	Votants :	63
Nombre de voix obtenues par Madame Chantal AUVRAY :	2	Votes blancs :	13
Nombre de voix obtenue par Monsieur Olivier CITRON :	1	Suffrages exprimés :	50
Nombre de voix obtenue par Monsieur Thierry BARJONET :	1	Majorité absolue	26
Nombre de voix obtenue par Monsieur Jean-Louis DUJARDIN :	1		
Nombre de voix obtenue par Madame Véronique LEVY :	1		
Nombre de voix obtenue par Madame Christine BERTHELOT :	1		
Nombre de voix obtenues par Monsieur Jean-Marc COULON :	44	Votants :	58
Nombre de voix obtenues par Madame Chantal AUVRAY :	3	Votes blancs :	7
Nombre de voix obtenue par Madame Nadine DOUELLE :	1	Suffrages exprimés :	51
Nombre de voix obtenue par Monsieur Laurent DOUILLET :	1	Majorité absolue	26
Nombre de voix obtenue par Madame Christine BERTHELOT :	1		
Nombre de voix obtenue par Monsieur Michel BERTHELOT :	1		
Nombre de voix obtenues par Madame Delmira DAUVILLIERS :	44	Votants :	63
Nombre de voix obtenues par Madame Chantal AUVRAY :	3	Votes blancs :	12
Nombre de voix obtenues par Madame Annick BARDON :	2	Suffrages exprimés :	51
Nombre de voix obtenue par Monsieur Gérard BRICHARD :	1	Majorité absolue	26
Nombre de voix obtenue par Madame Véronique LEVY :	1		
Nombre de voix obtenues par Monsieur Didier EUVRARD :	26	Votants :	63
Nombre de voix obtenues par Madame Chantal AUVRAY :	4	Votes blancs :	24
Nombre de voix obtenues par Monsieur Gérard BRICHARD :	3	Suffrages exprimés :	39
Nombre de voix obtenues par Madame Christine BERTHELOT :	2	Majorité absolue	20
Nombre de voix obtenue par Monsieur Jean-Luc BRETONNET :	1		
Nombre de voix obtenue par Madame Annick BARDON :	1		
Nombre de voix obtenue par Madame Nadine DOUELLE :	1		

Nombre de voix obtenue par Monsieur Michel BERTHELOT :	1		
Nombre de voix obtenues par Monsieur Hervé GAURAT :	47	Votants :	64
Nombre de voix obtenues par Madame Chantal AUVRAY :	3	Votes blancs :	11
Nombre de voix obtenue par Monsieur Gérard BRICHARD :	1	Suffrages exprimés :	53
Nombre de voix obtenue par Madame Nadine DOUELLE :	1	Majorité absolue	27
Nombre de voix obtenue par Monsieur Didier EUVRARD :	1		
Nombre de voix obtenues par Madame Véronique LEVY :	42	Votants :	61
Nombre de voix obtenues par Madame Chantal AUVRAY :	4	Votes blancs :	9
Nombre de voix obtenu par Monsieur Gérard BRICHARD :	1	Suffrages exprimés :	52
Nombre de voix obtenu par Monsieur Anthony CIRET :	1	Majorité absolue	26
Nombre de voix obtenu par Madame Delmira DAUVILLIERS :	1		
Nombre de voix obtenu par Monsieur Hervé GAURAT :	1		
Nombre de voix obtenu par Monsieur Patrick GUERINET :	1		
CC PLAINE NORD LOIRET :			
Nombre de voix obtenues par Monsieur Martial BOURGEOIS :	51	Votants :	63
Nombre de voix obtenue par Madame Chantal AUVRAY :	1	Votes blancs :	9
Nombre de voix obtenue par Madame Annick BARDON :	1	Suffrages exprimés :	54
Nombre de voix obtenue par Monsieur Thierry BARJONET :	1	Majorité absolue	28
Nombre de voix obtenues par Monsieur Jean-Louis BRISSON :	53	Votants :	62
Nombre de voix obtenues par Madame Chantal AUVRAY :	2	Votes blancs :	4
Nombre de voix obtenue par Monsieur Maxime BUIZARD-BLONDEAU :	1	Suffrages exprimés :	58
Nombre de voix obtenue par Madame Annick BARDON :	1	Majorité absolue	30
Nombre de voix obtenue par Madame Christine BERTHELOT :	1		
Nombre de voix obtenues par Monsieur Daniel POINCLOUX :	48	Votants :	60
Nombre de voix obtenues par Madame Chantal AUVRAY :	3	Votes blancs :	6
Nombre de voix obtenue par Monsieur Maxime BUIZARD-BLONDEAU :	1	Suffrages exprimés :	54
Nombre de voix obtenue par Monsieur Didier EUVRARD :	1	Majorité absolue	28
Nombre de voix obtenue par Madame Christine BERTHELOT :	1		
Nombre de voix obtenues par Monsieur Pierre ROUSSEAU, 2 ^{ème} Vice-Président sortant :	49	Votants :	63
Nombre de voix obtenues par Madame Chantal AUVRAY :	3	Votes blancs :	5
Nombre de voix obtenues par Monsieur Maxime BUIZARD-BLONDEAU :	2	Suffrages exprimés :	58
Nombre de voix obtenue par Madame Evelyne CHARVIN :	1	Majorité absolue	30
Nombre de voix obtenue par Monsieur Didier EUVRARD :	1		
Nombre de voix obtenue par Madame Sophie PELHATE :	1		
Nombre de voix obtenue par Madame Christine BERTHELOT :	1		

Sont déclarés élus au Bureau du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, 17 candidats, à la majorité absolue, au 1er tour :

CC DU PITHIVERAIS :

M. Thierry BARJONET

M. James BRUNEAU

Mme Evelyne CHARVIN

M. Patrick GUERINET, 1er Vice-Président sortant

Mme Marie-Claire LEVEQUE

Mme Patricia PAILLOUX

M. Antoine PICAULT

CC PITHIVERAIS GATINAIS :

M. Michel BERTHELOT
M. Anthony CIRET
M. Jean-Marc COULON
Mme Delmira DAUVILLIERS
M. Hervé GAURAT
Mme Véronique LEVY

CC PLAINE NORD LOIRET :

M. Martial BOURGEOIS
M. Jean-Louis BRISSON
M. Daniel POINCLOUX
M. Pierre ROUSSEAU, 2ème Vice-Président sortant

Election à la 1^{ère} Vice-présidence

Mme BEVIERE rappelle les dispositions prévues au Statuts du PETR.

Elle indique avoir reçu la candidature de M. GUERINET, qui est invité à se présenter. En séance, aucun·e autre candidat·e ne se manifeste.

Il est procédé au vote électronique :

▯	nombre de membres du comité syndical	: 65
▯	nombre de votes électroniques	: 64
▯	nombre de votes blancs	: 12
▯	nombre de votes nuls	: 0
▯	nombre de suffrages exprimés	: 52
▯	majorité absolue	: 27

Résultats :

M. Patrick GUERINET :	44
Mme AUVRAY Chantal :	2
Madame Christine BERTHELOT :	2
Monsieur Maxime BUIZARD-BLONDEAU :	1
Mme Nadine DOUELLE :	1
M. Didier EUVRARD :	1
Mme Marie-Claire LEVEQUE :	1

Monsieur Patrick GUERINET est élu à la majorité absolue, au 1^{er} tour, 1^{er} Vice-président du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Election à la 2^{ème} Vice-présidence

Mme BEVIERE indique avoir reçu la candidature de Mme LEVEQUE et de M. ROUSSEAU, qui sont invités à se présenter. En séance, aucun·e autre candidat·e ne se manifeste.

Il est procédé au vote électronique :

⇒	nombre de membres du comité syndical	: 65
⇒	nombre de votes électroniques	: 63
⇒	nombre de votes blancs	: 3
⇒	nombre de votes nuls	: 0
⇒	nombre de suffrages exprimés	: 60
⇒	majorité absolue	: 31

Résultats :

M. Pierre ROUSSEAU :	41
Mme Marie-Claire LEVEQUE :	16
M. Thierry BARJONET :	1
M. Didier EUVRARD :	1
Mme Christine BERTHELOT :	1

Monsieur Pierre ROUSSEAU est élu à la majorité absolue, au 1^{er} tour, 2^{ème} Vice-président du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Election à la 3^{ème} Vice-présidence

Mme BEVIERE indique avoir reçu la candidature de M. BARJONET, de M. BERTHELOT et de M. EUVRARD.
M. EUVRARD n'ayant pas été élu au Bureau, sa candidature est nulle et non avenue.
M. BARJONET indique en séance retirer sa candidature, pour respecter la représentation entre les 3 Communautés de communes, ce qui est salué par les membres du Comité syndical.
M. BERTHELOT, seul candidat restant, est invité à se présenter. En séance, aucun·e autre candidat·e ne se manifeste.

Il est procédé au vote électronique :

⇒ nombre de membres du comité syndical	: 65
⇒ nombre de votes électroniques	: 64
⇒ nombre de votes blancs	: 2
⇒ nombre de votes nuls	: 0
⇒ nombre de suffrages exprimés	: 62
⇒ majorité absolue	: 32

M. Michel BERTHELOT :	53
Mme Chantal AUVRAY :	2
M. BARJONET Thierry :	2
Mme Christine BERTHELOT :	2
M. Martial BOURGEOIS :	1
M. Didier EUVRARD :	1
Mme Marie-Claire LEVEQUE :	1

Monsieur Michel BERTHELOT est élu à la majorité absolue, au 1^{er} tour, 3^{ème} Vice-président du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Election aux postes de Secrétaire, Secrétaire adjoint, Trésorier et Trésorier adjoint

Mme BEVIERE rappelle l'historique lié à la création de ces fonctions. Initialement, le Pays était composé de 7 Communautés de communes ; pour assurer une représentation de chacune d'elles, des fonctions « honorifiques » avaient été proposées. Aujourd'hui, celles-ci n'ont plus de raison d'être, les 3 EPCI étant « représentés » via les Vice-présidences. Il est donc proposé de les supprimer.

A l'unanimité, ses 4 fonctions sont retirées. Lors de la prochaine révision des statuts et du Règlement Intérieur du PETR, les textes seront modifiés en conséquence.

Lecture de la Charte de l'élu local

Mme BEVIERE rappelle que l'article L. 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que lors de la première réunion d'un conseil municipal ou communautaire de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection de la Présidence, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau, la Présidence donne lecture de la Charte de l'élu local prévue à l'article L. 111-1-1.

Une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28) est remise aux délégués.

Le PETR n'est pas soumis à cette obligation. Néanmoins, il est proposé de lire la Charte, en cohérence avec l'obligation faite aux EPCI membres.

Création de commissions thématiques

La Présidente indique que ces commissions font partie intégrante du Règlement Intérieur du PETR (Titre III). A cet instant, il ne s'agit pas de constituer ces commissions, mais de les créer, pour pouvoir les mettre en place au besoin.

Il est donc proposé les commissions suivantes :

- Commission « *Economie, emploi* »
- Commission « *Eau, assainissement, environnement et cadre de vie* »
- Commission « *Agriculture* »
- Commission « *Habitat, services à la population, culture et tourisme* »
- Commission « *Transports et déplacements* »
- Commission « *Communication* ».

Les intitulés pourront par ailleurs être revus, afin de correspondre au mieux aux compétences et travaux à mener par le PETR.

Il est procédé au vote électronique.

Pas de vote contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délégation de pouvoirs au Bureau et à la Présidente

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération et en précise l'objet.

Il est procédé au vote électronique.

Nombre de votants : 64

Nombre de suffrages exprimés : 62

Pour : 60

Contre : 1

Abstention : 1

La délibération est adoptée à l'unanimité moins 1 voix.

Indemnités de fonction

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération, qui fixe, pour la Présidente, une indemnité au taux de 29,53 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et, pour chacun des trois Vice-présidents, une indemnité au taux de 11,81% du montant de ce traitement.

La Présidente précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020. Le total de ces 3 indemnités représente environ 2 500 €/mois.

Il est procédé au vote électronique.

Nombre de votants : 64

Nombre de suffrages exprimés : 64

Pour : 54

Contres : 4

Abstentions : 6

La délibération est adoptée à l'unanimité moins 4 voix.

Désignation d'un élu titulaire à la CLE du SAGE Nappe de Beauce

Mme BEVIERE rappelle que la Commission Locale de L'Eau (CLE) du SAGE Nappe de Beauce est portée par le Pays depuis l'origine. La condition fixée par les élus du Pays était que les frais liés à la CLE soient pris en charge en totalité par les financeurs,

les Régions Centre-Val de Loire et Ile de France, les Agences de l'Eau Seine Normandie (AESN) et Loire Bretagne (AELB) ont donc assuré, à parts égales, les dépenses.

Aujourd'hui, seules l'AELB et la Région Centre-Val de Loire continuent le co-financement, ce qui a obligé le PETR à démarcher d'autres structures et notamment les syndicats de rivière du territoire de l'AESN.

Il s'agit ici de désigner le représentant du PETR, pour le collège des EPCI, à la CLE du SAGE Nappe de Beauce.
Il est proposé de désigner Mme BEVIERE.

Il est procédé au vote électronique.

Nombre de votants : 64

Nombre de suffrages exprimés : 60

Pour : 58

Contre : 1

Abstention : 1

La délibération est adoptée à l'unanimité moins 1 voix.

Affaires diverses

- *Contrat Local de Santé 2020-2023.*

La Présidente rappelle que 4 ateliers sont organisés les 24 et 25 septembre prochains, dans le cadre de la concertation du second Contrat Local de Santé 2020-2023. Les élus du territoire sont invités à participer, aux côtés des professionnels médico-sociaux, aux travaux de préparation, l'objectif étant de déposer le projet de contrat auprès de l'Agence Régionale de Santé d'ici fin octobre.

- *Forum de présentation des actions du PETR.*

Mme BEVIERE rappelle l'organisation, le 7 octobre prochain, d'un Forum de présentation des actions et compétences du PETR. Cette rencontre se tiendra à Pithiviers-le-Vieil dès 14h. Elle est à destination des nouveaux élus et des secrétaires de mairie ou directeurs-trices de services des collectivités locales.

- *Rendu du diagnostic PCAET.*

Mme BEVIERE indique qu'à la suite du forum, une seconde réunion est organisée. Il s'agit cette fois de la réunion de rendu du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). La rencontre débutera à 17h.

La présence des élus est vivement souhaitée, car c'est à partir de cet état des lieux partagé que devront se construire les actions à mettre en place.

- *Réunion du Bureau.*

La Présidente indique que la première réunion de la nouvelle mandature se tiendra le jeudi 15 octobre. Le lieu sera précisé rapidement.

- *Présentation de l'équipe.*

Mme BEVIERE demande à l'équipe du PETR de venir auprès d'elle afin de la présenter aux élus.

L'ordre du jour étant épuisé, n'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, la Présidente lève la séance à 20h15.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Martial BOURGEOIS

Monique BEVIERE